



CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE CHÂTEAUROUX
FORMATIONS DISPENSÉES

- | | |
|--|---|
| 1 - LICENCE DE DROIT | 8 - LICENCE PROFESSIONNELLE Aménagement
« animation et développement des territoires
ruraux » (recrutement à BAC+2) |
| 2 - LICENCE DE DROIT européen | |
| 3 - LICENCE d'ECONOMIE GESTION | 9 - D.A.E.U.
(Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires)
financé avec l'aide du Conseil Régional. |
| 4 - LICENCE d'HISTOIRE | |
| 5 - LICENCE de LANGUES ÉTRANGÈRES
APPLIQUÉES | |
| 6 - LICENCE de GÉOGRAPHIE | |
| 7 - LICENCE PROFESSIONNELLE
Activité juridique : marchés publics
(recrutement à BAC+2) | |

RENSEIGNEMENTS :

Au CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES
90 avenue F. Mitterrand - Site Balsan - BP 387 - 36008 CHATEAUROUX cedex

Tél : 02 54 08 52 90

Site internet:

<http://www.univ-orleans.fr/ces-chateauroux/>

www.univ-orleans.fr/iut-indre

Inscriptions : www.iut-centre.org

Site de Châteauroux :

2 Avenue François Mitterrand
36000 CHATEAUROUX

Tel : 02 54 08 25 50 - fax : 02 54 07 78 00



Site d'Issoudun :

Formapôle
5 Rue Georges Brassens
36100 ISSOUDUN

Tel : 02 54 03 59 03 - fax : 02 54 03 00 15

DUT

Diplôme Universitaire de Technologie

- **G E A** : Gestion des Entreprises et Administrations.
- **G E I I** : Génie Electrique et Informatique Industrielle

LP

Licence Professionnelle

- **LP E** : Entrepreneuriat
- **LP ARI** : Automatismes Réseaux et Internet
- **LP MOTSES** : Management des Organisations du Tiers Secteur et de l'Economie Solidaire

DUT

Diplôme Universitaire de Technologie

- **T C** : Techniques de Commercialisation
- **G L T** : Gestion Logistique et Transport *

LP

Licence Professionnelle

- **LP CCPC** : Communication et Commercialisation des Produits Culturels

* : Formation initiale & en apprentissage

FACILITES ET VIE DE L'ÉTUDIANT :

Restauration et hébergement assurés par l'Antenne du CROUS
78 Espace Mendès France ou 47 avenue F. Mitterrand 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 22 95 06

Depuis leur création, le Centre d'Études Supérieures et l'IUT de l'Indre sont soutenus par : le Conseil Général de l'Indre, la ville de Châteauroux, la ville d'Issoudun, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre.

DOSSIER N°

Dossier transmis par le service
le :

**DEMANDE DE BOURSE
DÉPARTEMENTALE
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**ANNÉE UNIVERSITAIRE
2008 -2009**

**À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT
AVANT LE 20 MARS 2009**

PRENOM :

NOM :

A renvoyer à : Monsieur le Président du Conseil Général
Direction de l'Éducation
Hôtel du Département - Place de la Victoire et des Alliés
B.P. 639 - 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. : 02.54.08.37.67 - Fax : 02.54.08.37.89

ou à rapporter directement au Service qui traite les demandes :
Cité Administrative, Boulevard George Sand, Direction
générale Adjointe des Routes des Transports, du Patrimoine
et de l'Éducation du Conseil général
Direction de l'Éducation
Bâtiment C, 3e étage, porte 322.
Tél. : 02.54.08.37.67 - Fax : 02.54.08.37.89



CONSEIL GENERAL

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'ATTRIBUTION DES BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Article 2 • Bénéficiaires

Deux conditions sont requises pour bénéficier de la bourse départementale d'enseignement supérieur :

- a) *bénéficiaire d'une bourse nationale ou européenne dans la formation suivie.*
- b) *avoir ses parents ou ses représentants légaux domiciliés dans l'Indre ou pour l'étudiant fiscalement indépendant, justifier de son imposition sur les revenus dans l'Indre.*

Pour la bourse européenne, fournir une attestation stipulant ne rien percevoir de la Région.

Article 3 • Montant de l'aide

- pour l'étudiant titulaire d'une bourse à taux zéro : 155 €
- pour l'étudiant titulaire d'une bourse à échelons : 255 €

PARTIE À REMPLIR PAR L'AUTORITÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- OBLIGATOIRE -

Doyen
Je soussigné, Directeur (1) de l'établissement
Proviseur

d'enseignement supérieur suivant :

certifie que l'étudiant ci-dessus nommé inscrit en année de
y suit les cours et travaux pratiques de la discipline où il est inscrit.

Cachet de l'établissement

A le

Le Responsable,

(1) Rayer les mentions inutiles

Nota Bene : les informations figurant sur cette demande sont traitées par ordinateur pour effectuer les calculs et procéder à l'édition des listes des bourses attribuées ou refusées, des notifications correspondantes, et des documents comptables, ainsi qu'à l'établissement de statistiques.

Aucune autre utilisation n'en est faite et le fichier est détruit après exploitation.

La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à la présente demande. Elle vous donne un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Cette requête doit être adressée au Président du Conseil Général. Agrément de la C.N.I.L. N° 104.169.

PARTIE À REMPLIR PAR LE CANDIDAT

Je demande une bourse d'enseignement supérieur au titre de la présente année universitaire après avoir pris connaissance du règlement départemental.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CANDIDAT		
M	Mme	Mlle
Nom et prénom de l'étudiant		
Adresse du domicile dans l'Indre		
Code Postal	Commune	
Téléphone		
Canton		

Je m'engage :

- à fournir les renseignements sollicités au titre de la présente demande et à faire dûment compléter la partie réservée à l'établissement d'Enseignement Supérieur, avant de transmettre le dossier.
- à suivre les cours et travaux pratiques ainsi qu'à me présenter aux concours et examens pour lesquels une bourse m'est attribuée.

À joindre obligatoirement à ce dossier :

- une photocopie de la **notification définitive** d'attribution de la bourse nationale ou Européenne pour l'année universitaire considérée.
- **photocopie du dernier avis d'imposition**, comme justificatif de domiciliation des parents ou des représentants légaux.
- **photocopie du livret de famille où figurent les parents et l'étudiant concerné.**
- **relevé d'identité bancaire ou postal complet au nom de l'étudiant.**

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé sachant que toute erreur ou omission de pièces justificatives à joindre, **peut entraîner le rejet de ma demande ou le retrait de la bourse.**

Signature de l'étudiant (précédée de la mention LU ET APPROUVÉ).